

Démarche : Droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand

Organisme : Les services accueil de la Ville de Nevers

Identité du demandeur

| | |
|-------------------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |
| Date de naissance | <input type="text"/> |

Formulaire

Ce formulaire concerne les demandes de droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand.

Informations générales

Avant de commencer

Assurez vous d'avoir les pièces justificatives suivantes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- La copie de la carte grise du véhicule concerné par l'accès à l'aire piétonne
- Un justificatif d'activité dans l'aire piétonne (justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ou une copie du bail ou un acte notarié ou un avis de taxe foncière ou un avis de taxe d'habitation ou Kbis de moins de 3 mois pour les Sociétés Civil Immobilières)
- Une copie de la carte professionnelle pour les commerçant non sédentaire
- Une copie de tout justificatif adapté à la demande

Vous êtes

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Propriétaire résidant dans l'aire piétonne
- Propriétaire non résident
- Détenteur d'un garage ou d'une cour intérieure
- Locataire
- Commerçant
- Livreur
- Personne à mobilité réduite

Droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand

- Professionnel de santé
- Un service de secours ou d'urgence

Vous souhaitez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Un droit d'accès temporaire
- Un droit d'accès permanent

Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse de résidence

N° du bien concerné par la demande

Adresse du bien concerné par la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- rue François Mitterrand
- rue Courte
- Place Maurice Ravel
- Place Guy Coquille
- Rue de Nemours
- Rue des Merciers
- Rue des Boucheries
- Rue de la Revenderie
- Place Saint Sébastien
- Rue du Lion
- Rue des Quatre Vents
- Rue de Clèves
- Place Mancini
- Rue Ferdinand Gambon
-

Droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand

Nom de votre commerce

Vos numéros de téléphone portable

Votre numéro de téléphone portable

Il servira à activer la borne

Votre numéro de téléphone portable

Il servira à activer la borne

Votre numéro de téléphone portable

Il servira à activer la borne

Votre adresse e-mail

Pour recevoir les modalités pratique d'ouverture de la borne

Avez-vous une carte PMR (accès facilité à l'aire piétonne) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la carte PMR

Votre véhicule et son stationnement

Possédez-vous un garage dans l'aire piétonne ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Immatriculation de vos véhicules

Numéro d'immatriculation du véhicule

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la carte grise du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand

Numéro d'immatriculation du véhicule

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la carte grise du véhicule

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'activité dans l'aire piétonne

Il peut s'agir d'une copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou télécoms, etc.) ; ou copie du bail ou acte notarié ou taxe foncière ou taxe d'habitation ; ou Kbis de moins de 3 mois pour les SCI (sociétés civiles immobilières)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la carte professionnelle

Pour les commerçants non sédentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre justificatif adapté à la demande

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La collectivité se réserve le droit de résilier, sans préavis, tout droit d'accès faisant l'objet d'une utilisation illicite ou frauduleuse.

Une fois votre inscription validée par la Ville de Nevers, vous recevrez à l'adresse mail indiquée sur ce formulaire les modalités pratiques d'ouverture de la borne.

Cochez la mention applicable

Oui

Non